



# AFPC-SEPC BULLETIN DE GRÈVE



**L'offre de Postes Canada,  
ça me rend malade!**

Aucun retard à Postes Canada?

À vous de juger!

Au public, Postes Canada affirme que « tout fonctionne normalement » et que la grève n'a pratiquement aucun impact sur la livraison du courrier.

Mais, est-ce vrai? Dernièrement, Postes Canada a fait une demande d'injonction. Voici des extraits *verbatim* d'une cause instruite par un tribunal à Vancouver.

Cette information est du domaine public.

23. La livraison du courrier a été considérablement retardée toute la journée. Les derniers fourgons postaux n'ont pu quitter l'établissement postal de Vancouver qu'après 16 h. Cela représente un retard de 6 heures sur l'horaire normal.
25. Le lundi 17 novembre 2008, Postes Canada n'a pas été en mesure de livrer le courrier aux quelque 14 800 clients résidentiels et d'affaires desservis par le poste de facteurs City View. Cette nouvelle m'a été transmise le lendemain matin, le 18 novembre, par mon personnel. Postes Canada craint que ces interruptions de service n'érodent la confiance de ses clientèles.
26. Pour limiter autant que possible les dégâts causés par cette interruption de service, Postes Canada a demandé à ses employés de faire des heures supplémentaires le lundi 17 novembre 2008. Ceux-ci ont fait approximativement 647 heures supplémentaires, ce qui équivaut à environ 24 000 \$.
28. Les grévistes de l'AFPC ont empêché Postes Canada de livrer le courrier le lundi 17 novembre 2008. Et ils le feront encore.

Comme vous voyez, la grève a un impact quoi qu'en dise Postes Canada!

Alors, qui Postes Canada veut-elle tromper? La population? Les tribunaux?

Les grévistes?

Dire que Postes Canada essaie de vous faire croire que son régime de congés de maladie est une bonne chose.

Peut-on vraiment lui faire confiance...